



Bulletin

Noyades

Date de publication : 29 octobre 2026

ÉDITION NATIONALE

Surveillance épidémiologique des noyades durant l'été 2026

Période du 01/05 au 31/08/2026

Santé publique France, en collaboration avec le Système national d'observation de la sécurité des activités nautiques (Snosan), met chaque année en œuvre, entre le 1^{er} mai et le 30 septembre, une surveillance épidémiologique saisonnière des noyades en France (Hexagone et départements et régions d'outre-mer, DROM). L'ensemble des noyades accidentelles prises en charge par les structures d'urgence des établissements de santé ou suivies d'un décès sur le lieu de noyade est pris en compte.

Ce bulletin décrit les caractéristiques des victimes et certains éléments de circonstances de survenue de ces noyades entre le 1^{er} mai et le 31 août 2026. Ces résultats contribuent au pilotage des actions de prévention (sensibilisation au risque, surveillance des lieux de baignade, etc.) et de réglementation.

Points clés

- Entre le 1^{er} mai et le 31 août 2026, **1 511 noyades** ont eu lieu en France dont **441 suivies de décès** (en hausse modérée par rapport à 2025 avec respectivement 1 445 noyades, dont 416 mortelles), statistiquement non significative¹ ; un peu moins d'une noyade sur trois est mortelle.
- Les noyades concernent principalement les **adultes** (58 %) et les **enfants de 0-5 ans** (27 %). C'est chez les adultes que les noyades sont les plus graves avec près d'une noyade sur deux qui est mortelle. Bien que les noyades soient relativement rares chez les adolescents (13-17 ans), environ une sur quatre est mortelle, possiblement en lien avec une prise de risque plus grande à cet âge, notamment chez les garçons.
- Les noyades suivies de décès surviennent principalement **en piscine et autres lieux de baignade artificiels chez les 0-5 ans** et **en cours d'eau/plan d'eau chez les 13-17 ans**. Un pic de noyades suivies de décès en piscine et autres lieux de baignade artificiels aménagés a été observé chez les mineurs entre le 15 juillet et le 31 août.
- La majorité de ces noyades, qu'elles soient ou non suivies de décès, sont **survenues pendant les journées de vigilance canicule** (>80 %), particulièrement lors de la vague de chaleur précoce de mai.

¹ Des tests du Chi² ont été réalisés pour toutes les comparaisons entre les données 2025 et 2026, les évolutions sont considérées comme statistiquement significatives au seuil de 5 % de la p-value du test statistique.

- Par rapport à 2025, davantage de noyades suivies de décès sont survenues dans des **piscines et autres lieux de baignade artificiels aménagés** (+64 %), et dans les **régions de l'intérieur sans façade maritime de l'hexagone** (+26 % pour les noyades et +30 % pour celles suivies de décès), particulièrement en Île-de-France.
- Comme les années précédentes, les **nombre de noyades et de décès restent élevés** en été. Les noyades concernent tous les âges et tous les lieux. La **diversité des profils de noyades (âge, lieux, régions, périodes, activités)**, illustrent la grande diversité des usages aquatiques nécessitant des approches de prévention adaptées à la diversité de ces situations.

Analyse globale et par période et contexte météorologique entre le 1^{er} mai et le 31 août 2026

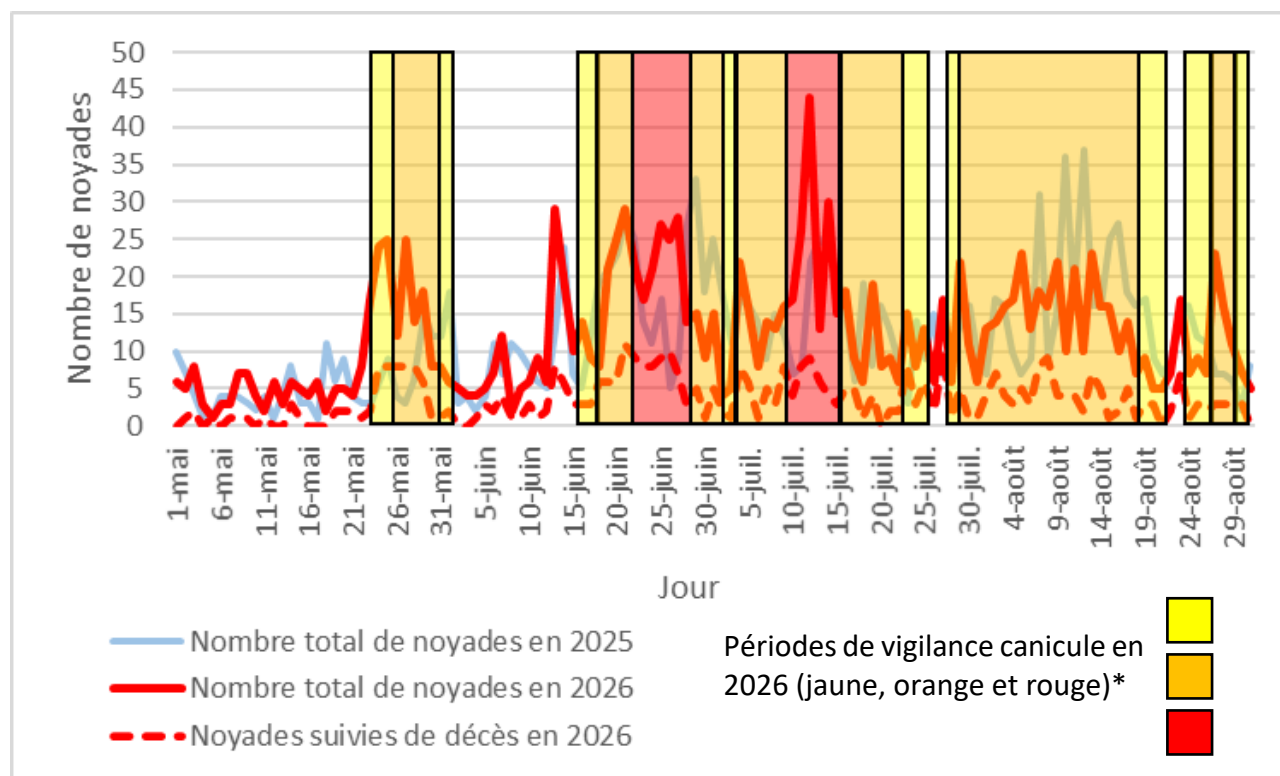
Noyades en 2026

Entre le 1^{er} mai et le 31 août 2026, 1 511 noyades ont été recensées en France (Hexagone et DROM), dont 441 suivies de décès sur le lieu de noyade (29 %). Le nombre total de noyades recensées en 2026 sur la période considérée est en hausse modérée par rapport à la même période en 2025 (respectivement 1 511 vs 1 445), cette hausse étant statistiquement non significative. En 2026, comparé à 2025, le nombre de noyades suivies de décès sur le lieu de noyade est également en hausse modérée (441 vs 416). La létalité ou proportion de noyades suivies de décès (nombre de décès rapporté au nombre total de noyades) est quant à elle restée stable en 2026 par rapport à 2025 (29 % pour les deux années).

Au cours de la période considérée, le nombre quotidien de noyades a varié selon les jours de la semaine et les week-ends, les périodes de vacances scolaires et les épisodes de vigilance canicule (Figure 1). Il est globalement plus élevé les jours de vigilance canicule, les jours de week-end et de vacances scolaires en lien vraisemblablement avec une plus grande fréquentation des lieux de baignade.

Les conditions météorologiques de l'été 2026, inédites en termes d'intensité et de durée pour les températures et l'ensoleillement (annexe I), ont probablement entraîné un afflux de population cherchant à se rafraîchir vers les lieux de baignade. Pour les mois de mai et de juin, la surveillance des sites autorisés en milieu naturel n'avait pas systématiquement commencé partout.

Figure 1. Nombre total de noyades en 2025, 2026 et noyades suivies de décès en 2026 par jour, France, 1^{er} mai au 31 août, Santé publique France et Snosan



* Niveau de vigilance maximum dans au moins un département

Analyse par période de vigilance canicule en 2026

La comparaison du nombre total de noyades par quinzaine entre 2026 et 2025 montre une seule période d'augmentation observée dans la seconde quinzaine de mai (+73 %) (annexe II, Tableau 1).

Globalement, 1 209 noyades sur 1 511 (80 %) et 362 noyades suivies de décès sur 441 (82 %) ont eu lieu pendant les journées de vigilance canicule qui ont représenté 65 % du nombre de jours de la période considérée :

- Sur la période du 24 au 31 mai 2026 (première période de vigilance canicule jaune/orange), 134 noyades ont été recensées, dont 48 mortelles, contre respectivement 67 et 18 sur la même période en 2025, soit une augmentation respective de 100 % et 167 % entre 2026 et 2025.
- Sur la période du 16 juin au 3 juillet 2026 (deuxième période de vigilance canicule jaune/orange/rouge), 307 noyades ont été recensées dont 103 mortelles contre respectivement 319 et 92 sur la même période en 2025, chiffres globalement stables entre 2026 et 2025.
- Sur la période du 4 au 25 juillet 2026 (troisième période de vigilance canicule jaune/orange/rouge), 345 noyades ont été recensées, dont 101 mortelles, contre respectivement 302 et 100 sur la même période en 2025 soit une hausse modérée du nombre total de noyades entre 2026 et 2025, statistiquement non significative, le nombre des noyades mortelles restant globalement stable.
- Sur la période du 28 juillet au 21 août 2026 (quatrième période de vigilance canicule jaune/orange), 343 noyades ont été recensées, dont 92 mortelles, contre respectivement 410 et 100 sur la même période en 2025 soit une diminution de 16 % du nombre total de noyades entre 2026 et 2025, le nombre des noyades mortelles restant globalement stable.

- Sur la période du 24 au 30 août 2026 (cinquième période de vigilance canicule jaune/orange), 80 noyades ont été recensées, dont 18 mortelles, contre respectivement 61 et 16 sur la même période en 2025, soit une hausse modérée du nombre total de noyades entre 2026 et 2025, statistiquement non significative, le nombre des noyades mortelles restant globalement stable.

Description des noyades

Noyades par âge en 2026

Entre le 1^{er} mai et le 31 août, le nombre total de noyades par âge entre 2025 et 2026 n'a globalement pas évolué (annexe II, Tableau 2). En 2026, les noyades mortelles ont concerné 61 enfants et adolescents (60 en 2025), avec une distribution selon l'âge légèrement différente comparé à 2025, avec 30 décès en 2026 chez les 13-17 ans contre 21 en 2025 (hausse modérée statistiquement non significative). Le nombre de noyades suivies de décès chez les adultes est en hausse modérée et statistiquement non significative avec 380 décès en 2026 vs 356 en 2025.

Le nombre total de noyades et celui de noyades mortelles ont varié selon l'âge : en 2026, 27 % du total des noyades et 5 % des noyades suivies de décès ont concerné les moins de 6 ans. Pour les adultes, ces proportions étaient respectivement de 58 % et 86 %, globalement similaires à celles observées en 2025. Globalement, 9 noyades suivies de décès sur 10 concernent des adultes.

La proportion de noyades suivies de décès a augmenté avec l'âge en 2026 : cette proportion était de 6 % chez les moins de 6 ans vs 43 % chez les adultes. En 2025 comme en 2026, une noyade sur quatre chez les 13-17 ans a été suivie d'un décès (27 %).

Noyades par région et département en 2026

Au cours de la période du 1^{er} mai au 31 août 2026, le nombre total de noyades a été globalement plus élevé dans les régions du sud et les régions côtières. Ainsi, on dénombre 284 noyades en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 213 en Occitanie, 195 en Nouvelle-Aquitaine et 139 en Auvergne-Rhône-Alpes (annexe II, Tableau 3). Ces régions regroupent un peu plus de la moitié du total des noyades (55 %) et un peu moins de la moitié des noyades suivies de décès (44 %). Elles sont parmi les régions les plus touristiques de l'Hexagone², et outre leur façade maritime pour trois d'entre elles, elles concentrent la majorité des piscines privées familiales françaises³ et un nombre important de cours d'eau et plans d'eau.

Du 1^{er} mai au 31 août 2026, cinq départements ont compté chacun plus de 50 noyades : le Var (109 noyades), l'Hérault (82), les Bouches-du-Rhône (72), la Gironde (56) et les Alpes-Maritimes (55). Le département comptant le plus de noyades suivies de décès est le Var avec 25 décès suivi par le Morbihan (19), le Finistère (18) et la Seine-et-Marne (18).

Comparé à 2025, l'évolution du nombre total de noyades est contrastée selon les régions. Le nombre total de noyades augmente dans les régions de l'intérieur sans façade maritime (Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire, Île-de-France, Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté) passant de 299 à 376 (+26 %) : l'augmentation concerne particulièrement l'Île-de-France. Le nombre total de

² Fréquentation des hébergements collectifs touristiques en 2024. Comparaisons régionales et départementales. https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012672#tableau-TCRD_020_tab1_regions2016

³ Dossier de presse / 1965-2025 : 60 ans de piscines familiales – Un phénomène de société bien français. Fédération des professionnels de la piscine et du spa (FPP). <https://www.propiscines.fr/la-fpp/espace-presse/dossiers-de-presse/>

noyades augmente aussi dans les régions de la côte nord-ouest (Bretagne, Normandie, Hauts-de-France) passant de 216 à 278 (+29 %).

Comparé à 2025, on observe une augmentation du nombre de noyades suivies de décès dans les régions sans façade maritime, le nombre passant de 115 à 150 (+30 %). Il faut noter la situation de l'Île-de-France : le nombre passe de 28 en 2025 à 47 en 2026 et sur le seul département de la Seine-et-Marne le nombre passe de 10 à 18. Les baignades en milieu naturel dans des lieux non aménagés et interdits particulièrement pendant les périodes de vigilance canicule expliquent en grande partie cette augmentation. Ainsi, pour l'Île-de-France et la Seine-et-Marne, respectivement 40 noyades suivies de décès sur 47 et 17 sur 18 ont eu lieu pendant une des périodes de vigilance canicule.

Le nombre total de noyades et de noyades suivies de décès dans les régions de la côte sud-est (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Corse) et de la côte sud-ouest (Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire) restent stables entre 2025 et 2026.

Les comparaisons du nombre de noyades par région et département doivent aussi tenir compte des conditions météorologiques locales durant ces périodes et des fréquentations touristiques qui peuvent varier d'une région/d'un département à l'autre. Des modifications dans les logiciels de codage des causes de passages aux urgences peuvent également expliquer une partie des différences au niveau d'un département.

Entre le 1^{er} mai et le 31 août 2026, cinq noyades suivies de décès concernant des personnes migrantes ont été remontées concernant deux départements : quatre pour le Pas-de-Calais et une pour Mayotte. Les noyades mortelles concernant des personnes migrantes sont difficiles à recenser car l'information n'est pas toujours transmise ou alors de façon parcellaire et lorsque la noyade est transmise, il n'est pas toujours possible de les discriminer (la noyade est bien signalée mais pas l'information qu'elle concerne une personne migrante). Ces données sont donc très vraisemblablement sous-estimées.

Noyades suivies de décès selon l'âge et le lieu de la noyade en 2026

Le nombre de noyades suivies de décès a varié selon l'âge et le lieu de noyade (annexe II, Tableau 4). Quelle que soit l'année, les décès par noyade en cours d'eau/plan d'eau ont concerné tous les âges, et représentaient plus de la moitié des décès chez les mineurs et plus du tiers des décès chez les adultes. En 2026, le nombre de noyades suivies de décès en cours d'eau et plan d'eau était particulièrement élevé chez les mineurs (32 noyades sur 61), ce qui représente 52 % des décès dans cette classe âge. Sur ces 32 noyades, 25 ont concerné les 13-17 ans. Les noyades suivies de décès en cours d'eau/plan d'eau sont majoritairement en lien avec des prises de risque (baignades dans des lieux interdits, courants, sauts de grande hauteur, etc.). En dehors des cours d'eau et plan d'eau, les décès par noyade ont davantage lieu en mer pour les adultes.

Entre 2025 et 2026, sur la période du 1^{er} mai au 31 août, le nombre de noyades suivies de décès en piscine et autres lieux de baignade artificiels aménagés a augmenté de 64 % (61 vs 100). Il s'agit en très grande majorité d'adultes (74 noyades sur 100) et cela concerne l'ensemble des régions hexagonales et deux DROM. Il faut noter que 41 % des noyades suivies de décès en piscine et autres lieux de baignade artificiels aménagés ont eu lieu dans les régions de l'intérieur (41 sur 100). Une partie de cette augmentation pourrait s'expliquer par une plus grande affluence de personnes en recherche de fraîcheur dans les piscines et autres lieux de baignade artificiels aménagés (piscines privées familiales, piscines hors-sol, bases de loisirs, bases nautiques, etc.) pendant les périodes de vigilance canicule, notamment par des personnes ayant surestimé leur capacité et/ou souffrant de pathologies chroniques pouvant entraîner des malaises. Du 1^{er} mai au 31 août 2026, 84 des 100 noyades suivies de décès en piscine et autres lieux de baignade artificiels aménagés ont eu lieu pendant une période de vigilance canicule.

Toujours concernant les noyades suivies de décès en piscine et autres lieux de baignade artificiels aménagés, sur les 26 qui ont concerné des mineurs, 14 ont eu lieu entre le 15 juillet et le 31 août

(soit plus du double par rapport à la période du 1^{er} mai au 15 juillet couverte par le bulletin noyades précédent). Sur les 26 noyades, 18 ont concerné des enfants de 0-5 ans. La principale cause est l'absence ou le relâchement de la surveillance par l'adulte. Si neuf régions hexagonales et deux DROM sont concernées, 16 noyades sur 26 ont eu lieu dans des régions sans façade maritime (principalement Auvergne-Rhône-Alpes, Île-de-France et Grand-Est). Sur les 15 noyades dans des piscines publiques et lieux de baignade artificiels aménagés, neuf ont concerné des mineurs et sur ces neuf noyades, quatre ont eu lieu en Seine-et-Marne.

Le détail des lieux de noyades suivies de décès et activités et circonstances de survenue est présenté en annexe III.

Noyades suivies de décès par lieu de la noyade et regroupement de régions en 2026

En 2026 pour la période du 1^{er} mai au 31 août, la répartition des lieux de noyades suivies de décès a été différente selon les régions (annexe II, Tableau 5). La moitié ou plus des noyades suivies de décès est survenue en mer dans les régions côtières du sud-ouest (45 %), du sud-est (49 %), du nord-ouest (66 %) et en Outre-mer (73 %). La proportion de noyades suivies de décès en cours d'eau et plan d'eau a varié entre 9 et 71 % selon les régions ; elle a été particulièrement importante dans les régions qui ne disposent pas de façade maritime.

Conclusion

Les indicateurs de surveillance de l'été 2026, confirment, à la suite des étés précédents, que les noyades résultent d'une combinaison de facteurs environnementaux (dont les conditions météorologiques) et comportementaux (prise de risque, défaut de surveillance, surestimation des capacités physiques, notamment en présence de maladies chroniques).

L'augmentation des températures moyennes, l'été 2026 a été l'été le plus chaud jamais enregistré depuis 1900, et du nombre et de la durée des épisodes de canicule entraîne mécaniquement une fréquentation accrue des lieux de baignade, dont des lieux/endroits à haut risque de noyade, telles que les lieux de baignade non surveillés ou des lieux interdits à la baignade en raison de dangers identifiés. Au regard du changement climatique, il est probable que la recherche de fraîcheur pendant les épisodes de canicule va inciter un nombre croissant de personnes à fréquenter les lieux de baignade et donc potentiellement provoquer une augmentation du nombre des noyades.

La hausse du nombre des noyades observée en 2026 en Île-de-France, met probablement en lumière des inégalités d'accès à des lieux de baignade sécurisés. Les noyades chez les 13-17 ans, caractérisées par une létalité élevée et résultant fréquemment de conduites à risque comme les baignades dans des lieux interdits ou les plongeurs dans des endroits inappropriés, soulignent l'importance d'adapter la prévention à cette tranche d'âge, particulièrement vulnérable aux comportements à risque⁴.

Chez les adultes, l'augmentation des noyades mortelles en piscine privée met vraisemblablement en lumière l'impact des pathologies chroniques, telles que les troubles cardiaques, pouvant entraîner des malaises. En complément, une sensibilisation à destination des adultes aux risques liés à l'hypothermie ou l'hydrocution, notamment en période de vigilance canicule, et en cas de comorbidités permettrait une meilleure prise en compte des risques individuels de survenue de noyade. Chez les enfants, le nombre important des noyades mortelles en piscine privée et autres lieux de baignade artificiels aménagés interroge sur les défauts de surveillance passive, comme l'absence de barrières ou d'alarme, en plus des défauts de surveillance de l'adulte. Ces éléments plaident en faveur d'un renforcement du respect de la réglementation, notamment en matière de respect des normes de sécurité des piscines.

En conclusion, la prévention des noyades ne relève pas uniquement de la santé publique et de la sensibilisation de la population au risque, mais aussi de politiques interministérielles. Elle appelle en particulier des actions d'aménagement du territoire, comme l'aménagement de lieux de baignade sécurisés dans les zones qui en sont dépourvues (notamment pendant les épisodes de canicule) ou l'amélioration de l'accès aux lieux sécurisés existants (allongement de la plage horaire surveillée, allongement de la durée de la période surveillée, notamment pour les mois de mai, juin et septembre), des actions d'éducation, avec la généralisation de l'apprentissage de la nage⁵. La capacité à nager continuera à être mesurée chez les adultes dans les prochaines éditions de l'enquête Baromètre. Pour les enfants, cette question pourrait être intégrée dans les enquêtes de santé en milieu scolaire.

⁴ Didier Courbet, Fabien Girandola, Nathalie Blanc. Prévention des Accidents de la Vie Courante en France - Propositions pour une politique de communication de santé publique fondée sur des recherches scientifiques internationales. Rapport de Mission Ministérielle, dirigée par le Pr Didier Courbet, le Pr Fabien Girandola, Pr Nathalie Blanc. [Rapport Technique] Ministère des Solidarités et de la Santé (Direction Générale de la Santé). 2020, 102 p. (hal-03224871)

⁵ En 2016, 84 % des répondants à l'enquête Baromètre ont déclaré savoir nager (15 % environ 10 mètres, 69 % 50 mètres ou plus).

Données et méthodologie

Les indicateurs de surveillance épidémiologique des noyades de Santé publique France et du Système national d'observation de la sécurité des activités nautiques⁶ (Snosan) contribuent au pilotage des politiques de prévention des noyades accidentelles.

Le dispositif comptabilise les noyades prises en charge par les structures d'urgence des établissements de santé (à l'exclusion des noyades intentionnelles lorsque l'information est connue) et les noyades accidentelles suivies de décès, quasi-exclusivement sur le lieu de noyade, du fait de l'absence d'information sur le devenir de la prise en charge après l'admission aux urgences.

Les passages aux urgences pour noyade proviennent du réseau de surveillance OSCOUR® (Organisation de la surveillance coordonnée des urgences) coordonné par Santé publique France⁷. Actuellement, plus de 700 structures d'urgence participent à ce réseau (21 millions de passages aux urgences annuels, soit près de 59 000 passages par jour en moyenne) couvrant ainsi 97 % des passages aux urgences générales en France. On compte au moins un service d'urgence contribuant au réseau OSCOUR® dans tous les départements.

Les données concernant les noyades suivies de décès sur le lieu de noyade sont collectées par le Snosan à partir des remontées des Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (Cross), des bulletins de la Cellule ministérielle de veille opérationnelle et d'alerte (CMVOA), et d'une veille presse.

Les données de 2026 ont été comparées à celles de 2025. Pour rappel, ces indicateurs ne sont pas comparables à ceux des enquêtes NOYADES triennales que menait Santé publique France jusqu'en 2021. Ces deux dispositifs diffèrent en effet en termes méthodologiques et de sources de données utilisées.

⁶ <https://www.snosan.fr/>

⁷ <https://www.santepubliquefrance.fr/surveillance-syndromique-sursaud-R/reseau-oscour-R>

Conseils de prévention : les bons gestes pour se baigner en sécurité

Les enfants, on ne les quitte pas des yeux et on se baigne avec eux

- Surveiller de manière active et permanente les jeunes enfants
- Ne jamais quitter des yeux les jeunes enfants qui jouent au bord de l'eau
- Se baigner avec les jeunes enfants
- Désigner un seul adulte par enfant pour la surveillance pendant la baignade

Apprendre à nager est un élément clé

Familiariser les enfants au milieu aquatique dès le plus jeune âge et leur apprendre à nager le plus tôt possible :

- Bébé nageur (jusqu'à 3 ans)
- Aisance aquatique (de 4 à 6 ans)
- Apprentissage de la nage (à partir de 6 ans)

Quel que soit son âge, il est toujours temps d'apprendre à nager.

Pour que se baigner reste un plaisir, soyons prudents et vigilants

- Respecter les consignes de sécurité et les interdictions de baignade
- Privilégier les zones de baignades surveillées, sécurisées par des sauveteurs professionnels
- Se renseigner sur les conditions météorologiques
- Ecouter son corps et reporter sa baignade en cas de fatigue, problèmes de santé...
- Prévenir un proche avant de se baigner
- Rentrer dans l'eau progressivement en mouillant sa tête, sa nuque et son ventre pour éviter les chocs thermiques particulièrement lorsque la différence de température entre l'eau et l'air est importante

Pour les personnes âgées ou présentant des facteurs de risque liés à la santé

- Adaptez l'intensité et la distance de nage à vos capacités : tenez compte de votre état de forme et ne surestimez pas votre niveau de natation
- Demandez conseils à votre médecin ou pharmacien, en particulier si vous avez une maladie chronique (maladie cardiaque, épilepsie...) ou si vous prenez des médicaments

Alcool et risque de noyade

La consommation d'alcool :

- Altère le jugement et augmente la prise de risque
- Dilate les vaisseaux sanguins occasionnant un risque d'hypothermie
- Diminue la réactivité des voies respiratoires diminuant les chances de survie dans l'eau

Évitez toute consommation d'alcool avant et pendant votre baignade ou activité nautique

Privilégiez l'eau pour vous hydrater

En cas de consommation d'alcool :

- Ne pilotez pas d'engins (bateau ou scooter des mers)
- Éloignez-vous des bords de l'eau (rives, berges, quais) pour éviter les chutes dans l'eau

Remerciements

Nous remercions l'ensemble des services contribuant à cette surveillance.

La transmission des données est assurée par les services de secours organisés intervenant auprès des noyés notamment :

- Les structures d'urgence des établissements de santé adhérant au réseau OSCOUR® ;
- Les Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), le Bataillon des marins pompiers de Marseille (BMPM), le Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS), les Services territoriaux d'incendie et de secours (Stis), les Services d'incendie et de secours (SIS) ;
- La Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) et les Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (Cross).

Pour en savoir plus

- Page sur les noyades sur le site de Santé publique France
<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/traumatismes/noyade/>
- Pour accéder aux données de surveillance noyades des étés 2023, 2024 et 2025 sur la page Odissé du site de Santé publique France
<https://odisse.santepubliquefrance.fr/explore/assets/noyades-donnees-depuis-2023-departement/>
- Site du Snosan
<https://www.snosan.fr>

Auteurs / Rédaction

Aymeric Ung, Laurence Guldner (Santé publique France)

Christophe Lino, Fabrice Levet (Système national d'observation de la sécurité des activités nautiques – Snosan)

Pour nous citer : Surveillance épidémiologique des noyades durant l'été 2026. Période du 01/05 au 31/08/2026.
Édition nationale. Bulletin. Saint-Maurice : Santé publique France, 18 p., octobre 2026

Directrice de publication : Étienne Pot, Directeur général

Date de publication : 29 octobre 2026

Contacts : presse@santepubliquefrance.fr (Santé publique France) / celia.delfault@envsn.sports.gouv.fr (Snosan)

Annexes

Annexe I. Contexte météorologique en 2026

Selon Météo France, à l'échelle de la France, et de la saison estivale, **l'été 2026 a été l'été le plus chaud depuis 1900 (anomalie de +3,6 °C par rapport à la normale)** devant les étés 2003 (+2,7 °C) et 2022 (+2,3 °C). En ce qui concerne les données mois par mois :

- Le mois de **mai 2026** a été le deuxième mois de mai le plus chaud depuis 1900, avec une anomalie de +2,0 °C derrière mai 2022 (+2,7 °C). Si les températures du début du mois de mai 2026 ont été globalement conformes ou en dessous des normales saisonnières, la France a connu une période de vigilance canicule importante et précoce entre le 24 et le 31 mai sur une large partie du territoire (ouest, centre) avec des pointes à 38 °C.
- Le mois de **juin 2026** a été le mois de juin le plus chaud depuis 1900, avec une anomalie de +3,8 °C. Une période de vigilance canicule intense a concerné la quasi-totalité du territoire entre le 16 juin et le 3 juillet. Au total, 72 départements ont été placés en vigilance rouge canicule, fait inédit depuis la création de la vigilance canicule en 2004, entre le 21 et le 28 juin. Par rapport à août 2003, cette canicule a été plus intense mais d'une durée inférieure. De nombreux records absolus de température tous mois confondus, au-delà de 40 °C, ont été dépassés.
- Le mois de **juillet 2026** a été le mois de juillet le plus chaud depuis 1900, après le mois d'août 2003, avec une anomalie de +3,3 °C. Il a été marqué par une période de vigilance canicule importante du 4 au 21 juillet et qui a concerné la quasi-totalité du territoire. Une période de vigilance rouge qui a concerné 37 départements au total, s'est étendue du 10 au 15 juillet.
- Le mois d'**août 2026** a été le deuxième mois d'août le plus chaud depuis 1900, avec une anomalie de +3,8 °C. Il a été marqué par une période de vigilance canicule importante du 28 juillet au 21 août mais qui a concerné principalement la partie sud-est. Au plus fort de l'épisode, le 14 août, 83 départements ont été placés en vigilance orange canicule. Cette vague de chaleur est la plus longue mesurée par Météo-France à égalité avec celle de juillet 1983 mais d'une intensité maximale bien plus importante. Une période de vigilance canicule plus courte du 24 au 30 août a concerné principalement la Corse.

En comparaison, l'été 2025 se situe au 4^e rang des étés les plus chauds depuis 1900 (anomalie de +1,9 °C). Deux périodes de vigilance canicule principales ont eu lieu du 19 juin au 8 juillet et du 7 au 19 août 2025, concernant une large partie du territoire et avec pour chacune des passages en vigilance rouge canicule.

Annexe II

Tableau 1. Évolution du nombre total des noyades en 2025 et 2026 par période (N=2 956), France, 1^{er} mai au 31 août, Santé publique France et Snosan

Période	2025	2026	Évolution entre 2025 et 2026*
	N	N	
Mai	167	254	Augmentation (p<0,01)
Du 1 ^{er} au 15 mai	60	69	Pas d'évolution
Du 16 au 31 mai	107	185	Augmentation (p<0,01)
Juin	399	413	Pas d'évolution
Du 1 ^{er} au 15 juin	133	130	Pas d'évolution
Du 16 au 30 juin	266	283	Pas d'évolution
Juillet	425	437	Pas d'évolution
Du 1 ^{er} au 15 juillet	243	258	Pas d'évolution
Du 16 au 31 juillet	182	179	Pas d'évolution
Août	454	407	Pas d'évolution
Du 1 ^{er} au 15 août	268	248	Pas d'évolution
Du 16 au 31 août	186	159	Pas d'évolution
Total	1 445	1 511	Pas d'évolution

* Des tests du Chi² ont été réalisés pour toutes les comparaisons entre les données 2025 et 2026, les évolutions sont considérées comme statistiquement significatives au seuil de 5 % de la p-value du test statistique.

Tableau 2. Nombre total de noyades et de noyades suivies de décès par âge* (N=2 956), France, 1^{er} mai au 31 août pour les années 2025 et 2026, Santé publique France et Snosan

Classe d'âge	2025			2026		
	Nombre total de noyades	Nombre de noyades suivies de décès	Proportion de noyades suivies de décès	Nombre total de noyades	Nombre de noyades suivies de décès	Proportion de noyades suivies de décès
	N (%)	N (%)	%	N (%)	N (%)	%
0-5 ans	401 (28)	24 (6)	6	399 (27)	22 (5)	6
6-12 ans	144 (10)	15 (4)	10	119 (8)	9 (2)	8
13-17 ans	96 (7)	21 (5)	22	111 (7)	30 (7)	27
18 ans et plus	804 (55)	356 (85)	44	882 (58)	380 (86)	43
Total	1 445 (100)	416 (100)	29	1 511 (100)	441 (100)	29

* Le détail par âge n'est pas disponible pour les décès des personnes majeures.

Tableau 3. Nombre total de noyades et de noyades suivies de décès par région et département (N=2 956), France, 1^{er} mai au 31 août pour les années 2025 et 2026, Santé publique France et Snosan

Région / Département	2025			2026		
	Nombre total de noyades	Nombre de noyades suivies de décès	Proportion de noyades suivies de décès	Nombre total de noyades	Nombre de noyades suivies de décès	Proportion de noyades suivies de décès
	N	N	%	N	N	%
Auvergne-Rhône-Alpes	117	44	38	139	47	34
Ain (01)	6	3	50	13	7	54
Allier (03)	5	3	60	6	1	17

Région / Département	2025			2026		
	Nombre total de noyades	Nombre de noyades suivies de décès	Proportion de noyades suivies de décès	Nombre total de noyades	Nombre de noyades suivies de décès	Proportion de noyades suivies de décès
	N	N	%	N	N	%
Ardèche (07)	9	3	33	9	3	33
Cantal (15)	1	0	0	1	0	0
Drôme (26)	10	2	20	15	4	27
Isère (38)	15	6	40	16	7	44
Loire (42)	5	3	60	12	2	17
Haute-Loire (43)	1	1	100	0	0	-
Puy-de-Dôme (63)	8	6	75	2	1	50
Rhône (69)	29	9	31	40	12	30
Savoie (73)	5	0	0	9	3	33
Haute-Savoie (74)	23	8	35	16	7	44
Bourgogne-Franche-Comté	38	14	37	58	21	36
Côte-d'Or (21)	8	1	13	9	2	22
Doubs (25)	7	4	57	3	2	67
Jura (39)	5	2	40	10	4	40
Nièvre (58)	4	3	75	6	2	33
Haute-Saône (70)	3	1	33	6	2	33
Saône-et-Loire (71)	7	2	29	12	6	50
Yonne (89)	4	1	25	9	2	22
Territoire-de-Belfort (90)	0	0	-	3	1	33
Bretagne	87	45	52	96	48	50
Côtes d'Armor (22)	24	11	46	17	7	41
Finistère (29)	27	13	48	37	18	49
Ille-et-Vilaine (35)	9	5	56	18	4	22
Morbihan (56)	27	16	59	24	19	79
Centre-Val de Loire	29	7	24	29	13	45
Cher (18)	6	3	50	5	4	80
Eure-et-Loir (28)	3	0	0	3	0	0
Indre (36)	0	0	-	1	0	0
Indre-et-Loire (37)	7	2	29	9	3	33
Loir-et-Cher (41)	3	0	0	4	2	50
Loiret (45)	10	2	20	7	4	57
Corse	38	8	21	51	5	10
Corse-du-Sud (2A)	25	8	32	34	3	9
Haute-Corse (2B)	13	0	0	17	2	12
Grand Est	51	22	43	46	22	48
Ardennes (8)	6	4	67	2	1	50
Aube (10)	7	4	57	9	3	33
Marne (51)	6	1	17	7	2	29
Haute-Marne (52)	3	1	33	1	1	100
Meurthe-et-Moselle (54)	3	0	0	5	2	40
Meuse (55)	1	1	100	0	0	-
Moselle (57)	8	3	38	5	3	60

Région / Département	2025			2026		
	Nombre total de noyades	Nombre de noyades suivies de décès	Proportion de noyades suivies de décès	Nombre total de noyades	Nombre de noyades suivies de décès	Proportion de noyades suivies de décès
	N	N	%	N	N	%
Bas-Rhin (67)	8	4	50	7	3	43
Haut-Rhin (68)	4	2	50	5	3	60
Vosges (88)	5	2	40	5	4	80
Hauts-de-France	75	20	27	81	30	37
Aisne (02)	2	0	0	7	3	43
Nord (59)	20	5	25	27	9	33
Oise (60)	5	2	40	9	6	67
Pas-de-Calais (62)	44	10	23	34	11	32
Somme (80)	4	3	75	4	1	25
Île-de-France	64	28	44	104	47	45
Paris (75)	7	3	43	15	10	67
Seine-et-Marne (77)	21	10	48	31	18	58
Yvelines (78)	6	2	33	11	5	45
Essonne (91)	6	3	50	6	2	33
Hauts-de-Seine (92)	3	1	33	3	1	33
Seine-Saint-Denis (93)	8	3	38	9	4	44
Val-de-Marne (94)	10	6	60	12	3	25
Val-D'Oise (95)	3	0	0	17	4	24
Normandie	54	22	41	101	24	24
Calvados (14)	21	8	38	39	12	31
Eure (27)	10	6	60	8	4	50
Manche (50)	15	5	33	7	2	29
Orne (61)	1	0	0	2	0	0
Seine-Maritime (76)*	7	3	43	45	6	13
Nouvelle-Aquitaine	210	48	23	195	51	26
Charente (16)	8	3	38	10	2	20
Charente-Maritime (17)	46	14	30	24	10	42
Corrèze (19)	7	2	29	5	1	20
Creuse (23)	0	0	-	2	2	100
Dordogne (24)	8	4	50	7	3	43
Gironde (33)	47	4	9	56	15	27
Landes (40)	24	3	13	20	3	15
Lot-et-Garonne (47)	14	1	7	14	4	29
Pyrénées-Atlantiques (64)	36	7	19	41	6	15
Deux-Sèvres (79)	7	3	43	3	2	67
Vienne (86)	4	2	50	8	3	38
Haute-Vienne (87)	9	5	56	5	0	0
Occitanie	204	48	24	213	43	20
Ariège (09)	0	0	-	1	0	0
Aude (11)	27	9	33	32	7	22
Aveyron (12)	1	0	0	2	0	0
Gard (30)	19	6	32	16	4	25

Région / Département	2025			2026		
	Nombre total de noyades	Nombre de noyades suivies de décès	Proportion de noyades suivies de décès	Nombre total de noyades	Nombre de noyades suivies de décès	Proportion de noyades suivies de décès
	N	N	%	N	N	%
Haute-Garonne (31)	23	7	30	16	4	25
Gers (32)	15	1	7	5	0	0
Hérault (34)	75	16	21	82	8	10
Lot (46)	0	0	-	2	1	50
Lozère (48)	0	0	-	1	1	100
Hautes-Pyrénées (65)	6	0	0	9	1	11
Pyrénées-Orientales (66)	24	2	8	31	12	39
Tarn (81)	6	2	33	9	3	33
Tarn-et-Garonne (82)	8	5	63	7	2	29
Pays de la Loire	68	27	40	72	26	36
Loire-Atlantique (44)	16	8	50	18	9	50
Maine-et-Loire (49)	8	4	50	8	6	75
Mayenne (53)	1	1	100	0	0	-
Sarthe (72)	4	2	50	7	1	14
Vendée (85)	39	12	31	39	10	26
Provence-Alpes-Côte d'Azur	328	50	15	284	53	19
Alpes-de-Haute-Provence (04)	6	0	0	6	1	17
Hautes-Alpes (05)	8	3	38	9	5	56
Alpes-Maritimes (06)	93	13	14	55	9	16
Bouches-du-Rhône (13)	89	9	10	72	11	15
Var (83)	108	21	19	109	25	23
Vaucluse (84)	24	4	17	33	2	6
Ensemble des DROM**	82	33	40	42	11	26
Guadeloupe (971)	26	6	23	7	1	14
Martinique (972)	20	4	20	11	1	9
Guyane (973)	14	10	71	7	4	57
La Réunion (974)	10	3	30	11	2	18
Mayotte (976)	12	10	83	6	3	50
Total	1 445	416	29	1 511	441	29

* Pour les passages aux urgences pour noyade en 2026 en Seine-Maritime, après investigation, un changement dans le logiciel de codage a pu entraîner un excès de codage des noyades accidentelles. Des analyses complémentaires sont en cours.

** La remontée et la consolidation des données dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) est plus complexe qu'en Hexagone, certaines données peuvent être manquantes.

Tableau 4. Nombre de noyades suivies de décès par lieu de noyade et par âge* (N=857), France, 1^{er} mai au 31 août pour les années 2025 et 2026, Snosan

Lieu de noyade	2025			2026		
	0-17 ans	18 ans et plus	Tous âges	0-17 ans	18 ans et plus	Tous âges
	N (%)	N (%)	N (%)	N (%)	N (%)	N (%)
Piscine privée familiale	13 (21)	38 (11)	51 (12)	17 (28)	68 (18)	85 (19)
Autres piscines et lieux de baignade artificiels aménagés**	4 (7)	6 (2)	10 (3)	9 (15)	6 (2)	15 (3)
Cours d'eau	18 (30)	100 (28)	118 (28)	21 (34)	94 (25)	115 (26)
Plan d'eau	16 (27)	54 (15)	70 (17)	11 (18)	51 (13)	61 (14)
Mer	6 (10)	157 (44)	163 (39)	3 (5)	157 (41)	161 (37)
Autres lieux***	3 (5)	1 (0)	4 (1)	0 (0)	4 (1)	4 (1)
Total	60 (100)	356 (100)	416 (100)	61 (100)	380 (100)	441 (100)

* Le détail par âge n'est pas disponible pour les décès des personnes majeures.

** Lieux de baignade publics ou privés payants (ex : piscine municipale, base de loisirs, base nautique, parc aquatique...), piscines privées à usage collectif (ex : hôtel, résidence, camping, club de vacances...)

*** Bassin, carrière, puits, baignoire, etc.

Tableau 5. Nombre de noyades suivies de décès par lieu de noyade et par regroupement de régions (N=441), France, 1^{er} mai au 31 août 2026, Snosan

Lieu de noyade	Côte sud-est (PACA, Occitanie, Corse)		Côte sud-ouest (Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire)		Côte nord-ouest (Bretagne, Normandie, Hauts-de-France)		Intérieur (Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire, Île-de-France, Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté)		Outre-mer	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Piscine*	35	35	13	17	9	9	41	27	2	18
Cours et plan d'eau	16	16	29	38	24	23	107	71	1	9
Mer	50	49	35	45	67	66	0	0	8	73
Autres lieux**	0	0	0	0	2	2	2	2	0	0
Total	101	100	77	100	102	100	150	100	11	100

* Y compris autres lieux de baignade artificiels aménagés

** Bassin, carrière, puits, baignoire, etc.

Annexe III

Noyades suivies de décès selon le lieu de noyade en 2026

Du 1^{er} mai au 31 août 2026, les lieux de noyades suivies de décès ont été :

- Piscines et autres lieux de baignade artificiels aménagés :
 - Piscine privée familiale : n=85 ;
 - Base de loisirs, base nautique : n=14 ;
 - Piscine publique : n=1
- Cours d'eau :
 - Cours d'eau, rivière, ruisseau, torrent : n=62 ;
 - Fleuve : n=31 ;
 - Canal, chenal, écluse, port fluvial : n=22
- Plan d'eau :
 - Etang, mare, plan d'eau : n=32 ;
 - Lac : n=31 ;
 - Barrage : n=1
- Mer :
 - Plage : n=122 ;
 - Côte : n=17 ;
 - Large : n=14 ;
 - Port maritime : n=5
- Autres :
 - Bassin : n=1 ;
 - Fosse : n=1 ;
 - Carrière : n=1 ;
 - Récupérateur d'eau : n=1

Noyades suivies de décès par activité et par circonstance recensées lors de la noyade en 2026

Sur la période considérée, une activité hors baignade a été rapportée pour 16 des 441 noyades suivies de décès :

- Pêche : n=5 ;
- Apnée : n=5 ;
- Parapente : n=2 ;
- Canoë, canot, kayak : n=1 ;
- Canyoning : n=1 ;
- Pédalo : n=1 ;
- Crash avion : n=1

Sur la période considérée, une circonstance a été rapportée pour 25 des 441 noyades suivies de décès :

- Baignes, marée, courant : n=8 ;
- Chute ou chavirage d'une embarcation (bateau à voile ou à moteur) : n=7 ;
- Marche aquatique (longe-côte) : n=3 ;
- Saut, plongeon : n=3 ;
- Chute d'une voiture dans l'eau : n=2 ;
- Chute : n=2

Pour rappel, dans l'enquête NOYADES 2021, les baignes, marées et courants avaient été associés à 10 % des décès (n=41)⁸. Ces situations ont concerné plus particulièrement les 13-19 ans (25 % de noyades associées à cette circonstance pour cette classe d'âge) et 25-44 ans (18 % des noyades). Le respect des consignes de sécurité et des interdictions de baignade le cas échéant est essentiel pour éviter ces noyades.

⁸ Voir le rapport : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/traumatismes/noyade/articles/enquete-noyades-2021>